



Ce qu'en pense nos élus !



Robert Boitelle
Président du Pôle
Aménagement Rural



Dominique Masson
Président
de la Mission Érosion



Alain Foucon
Président de la MUAD

La société évolue en permanence et ses attentes ne dérogent pas à cette règle. L'Agriculture, qui doit elle-même relever ses propres défis, est régulièrement mise à contribution pour servir les besoins en emprise foncière ou, ce que nous préférons, apporter sa force de développement et d'engagement dans la réponse aux enjeux de demain : énergie, alimentation, services, déchets, économie et habitat, notamment.

Ces sujets sont quasi quotidiens pour le Pôle Aménagement Rural. Nous devons user, élus et conseillers, d'une faculté d'écoute pour comprendre, de méthode pour réguler l'impact sur l'agriculture, d'explications et de solutions pour faire accepter l'incontournable. Notre souhait est de concilier agriculture et territoire en y plaçant l'intérêt général agricole et le facteur humain au centre de nos actions. Agriculteurs, élus de collectivité, si vous êtes impliqués dans un projet mettant en relation une collectivité et une ou plusieurs exploitations agricoles, nous vous invitons à solliciter le Pôle Aménagement Rural. Ses compétences et son expérience vous serviront sans doute à prendre le meilleur chemin pour atteindre votre objectif".

L'agriculture, reconnue comme un acteur à part entière, dans un projet de territoire

Initié par la Communauté de Retz-en-Valois, issue de la fusion depuis le 1^{er} janvier 2017 des Communautés de communes de Villers-Cotterêts Forêt de Retz, du Pays de la Vallée de l'Aisne et 12 communes de l'Ourcq et du Clignon, les élus du territoire ont décidé, dès 2016, d'élaborer un Schéma de Développement Economique.



Ce document a pour ambition, après l'établissement d'un diagnostic de territoire, de définir des orientations stratégiques en matière économique et un plan d'actions associé pour les 10 prochaines années. L'objectif principal est d'établir ou rétablir des conditions favorables à la création d'emplois et au développement des entreprises.

A ce titre, les Chambres de commerce et d'industrie de l'Aisne et Chambre d'agriculture ont proposé leur collaboration, connaissance du terrain et appui à l'élaboration du diagnostic de territoire. Ce diagnostic a pour ambition de détailler les forces et faiblesses des différents secteurs économiques qui animent la Communauté de communes de Retz-en-Valois et s'articule autour de 4 axes principaux : l'aménagement du territoire, ses infrastructures, ses données socio-démographiques, ses entreprises et ses filières.

Avec plus de 600 salariés, le secteur de l'industrie agro-alimentaire est le premier secteur industriel du territoire et l'agriculture est le socle sur lequel se base cette industrie.

Véritable outil d'aide à la décision, le diagnostic accompagne les élus et sert de base de travail sur laquelle ils pour-

ront asseoir leur future stratégie et actions à mener pour favoriser une nouvelle attractivité du territoire, un accompagnement pertinent des entreprises existantes et futures et assurer leur complémentarité entre elles. Les élus ont ainsi pu travailler dans une logique de filière et poser les bases d'une réflexion favorable à l'émergence de projets et au développement de nouveaux débouchés.

Les résultats de ce diagnostic ont été présentés le 17 mars 2017 lors des premières rencontres du développement économique sur la Communauté de Communes de Retz-en-Valois où plus de 80 personnes ont pu être présentes.

Contacts :

Oriane Czerniak

Coralie Di Bartolomeo



La cartographie des cours d'eau poursuit son rythme

On recense sur les cartes du département de l'Aisne entre 4 500 et 6 000 km de cours d'eau. Les agriculteurs sont directement concernés par l'entretien, la protection et l'aménagement des cours d'eau.



Les évolutions de la réglementation conduisent aujourd'hui à multiplier les actions et les obligations à respecter. Que ce soit dans le cadre de l'entretien ou dans l'application des BCAE (Bonnes Conditions Agri-Environnementales), la reconnaissance d'un cours d'eau est souvent complexe et les cartes divergentes. Est-ce un fossé ? Un cours d'eau ? Un trait plein ?

Un trait pointillé ? Dois-je implanter une bande enherbée ? Dois-je contacter la Police de l'Eau pour couper quelques arbres ?

La consigne ministérielle de 2015

Pour répondre à ces questions et à la demande de la profession agricole, Mme Ségolène Royal, alors Ministre de l'Environnement, a demandé aux Préfets de chaque département :

- d'établir une cartographie locale des cours d'eau,
 - d'élaborer un guide pratique d'entretien à destination des riverains des cours d'eau,
 - d'adopter une charte «contrôleur / contrôlé» pour mieux faire comprendre le travail de la Police de l'Eau et de l'ONEMA, et les sensibiliser aux incompréhensions possibles des agriculteurs.
- Sur la base d'une instruction ministérielle du 3 juin 2015, la clarification est en marche. Pour établir la cartographie des cours d'eau (Police de l'Eau), les critères sont maintenant plus précis :
- **la présence et la permanence d'un lit naturel à l'origine,**
 - **alimenté par une source,**
 - **un débit suffisant la majeure partie de l'année.**

La réaction agricole axonaise

A la fin 2015, les agriculteurs ont pu émettre leurs remarques sur un projet de cartographie établi par l'Etat, mis à disposition dans les bureaux de la Chambre d'agriculture et de l'USAA. Ce sont plus de 1 600 remarques qui ont été compilées sur un recueil cartographique, transmis aux services de la DDT. De la même manière, les services de l'ONEMA ont contribué à la complétude du projet de cartographie.

2017 et 2018 sont synonymes de finalisation

Ainsi, des visites de terrain s'organisent par Bassin Versant pour vérifier les divergences entre les propositions agricoles et celles de l'ONEMA. La DDT détermine ces points de visites.

Cette cartographie ne s'applique pas pour les BCAE... mais uniquement pour l'entretien des cours d'eau et les actions de la Police de l'Eau. Dans tous les cas, pour toute intervention dans un cours d'eau, il convient de solliciter l'avis de la Police de l'Eau.

Toutes les cartes établies à ce jour sont sur le site de la Préfecture de l'Aisne, ainsi que les éléments techniques qui pourraient être utiles à la réalisation de l'entretien des cours d'eau :

<http://www.aisne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/L-eau/Cartographie-des-cours-d-eau/Cartographie-des-cours-d-eau>

Contact :

Stéphanie Cointe

Exprimer les enjeux agricoles dans les schémas régionaux



La nouvelle région Hauts-de-France élabore actuellement un nouveau schéma de planification suite à la loi NOTRe. Le SRADDET ou Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires est un document prescriptif dans les politiques d'aménagement du territoire et fusionnera plusieurs schémas existants.

Pour son élaboration, la région Hauts-de-France a souhaité travailler avec les acteurs du territoire via des ateliers et le lancement d'une large concertation sur 5 thématiques : l'intermodalité, le climat, l'air et l'énergie, la cohérence écologique et l'aménagement numérique.

La Chambre d'agriculture de l'Aisne a participé à ces ateliers et a saisi l'opportunité de mettre en avant les attentes du secteur agricole en proposant une contribution écrite pour trois thématiques traitées par le SRADDET. Elle y présente dans chaque cas un état des lieux actuel, les besoins du secteur agricole et une série d'actions proposées afin d'y répondre. Laurent Poinot a ainsi traité la thématique de «la cohérence écologique» en s'appuyant sur les enseignements issus du projet de SRCE de Picardie (Schéma Régional de Cohérence Ecologique) prônant l'importance d'une méthodologie intégrant les activités humaines dans l'identification des zones d'intérêt écologique. Margotte Duthilleul a abordé «les déchets» avec le PPGDND (Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux) qui met l'accent sur le compostage et l'intérêt d'augmenter de façon significative le recyclage ; de plus le développement d'outils informatiques doit permettre d'assurer une meilleure transparence et traçabilité des filières boues. Coralie Di Bartolomeo a pris en charge le volet «Climat Air Energie» en s'appuyant sur les SRCAE (Schéma Régional Climat Air Energie) des anciennes régions et met en avant le rôle favorable de l'agriculture dans la lutte contre le changement climatique et la production d'énergies renouvelables.

Suite à ces contributions écrites, de nombreuses réunions de travail sont encore prévues avant que la région n'arrête définitivement son projet (début 2018 au plus tard).

Contact :

Coralie Di Bartolomeo

La loi NOTRe, vers une harmonisation de l'organisation territoriale

Avec près de 39 000 collectivités, la France engage une clarification des compétences et des échelons. Des initiatives dans les territoires.

Certaines compétences sont partagées entre plusieurs collectivités et les financements sont souvent croisés. La loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) a pour objectif d'améliorer la lisibilité et l'efficacité des différentes collectivités territoriales, de la région à la commune. Dans ce contexte, la restructuration des intercommunalités s'amorce progressivement jusqu'en 2020. Historiquement, les communes avaient mutualisé leurs moyens financiers et techniques afin de garantir certains services comme la gestion des déchets, l'assainissement ou l'eau potable. Les statuts pouvaient être très divers et leurs territoires s'entrecroiser. En application de la loi NOTRe, le principe de l'intercommunalité entre communes (syndicats à vocation unique ou multiple) deviendra l'exception et pourrait disparaître au profit des EPCI à fiscalité propre (communautés de communes et communautés d'agglomération).

Sur l'arrondissement de Soissons, les

collectivités existantes travaillent pour tenter de construire une entité territoriale pertinente afin d'assurer une gouvernance et une gestion des services à la hauteur des attentes des usagers et des spécificités des territoires ruraux. Le sujet de l'approvisionnement en eau potable et sa pérennisation en qualité et en quantité est moteur dans cette envie de travailler ensemble. Deux scénarii sont actuellement étudiés : la reprise de la compétence eau potable par les communautés de communes d'Oulchy-le-Château, de Retz-de-Valois et du Val de l'Aisne et la communauté d'agglomération de Soissons, et la création d'un unique syndicat des eaux couvrant tout ou partie du territoire des trois communautés de communes et de la communauté d'agglomération de Soissons.

Contact :
Marie Chélin

Valorisation des déchets agricoles

Considérés comme des déchets dangereux, les Produits Phytopharmaceutiques Non Utilisables (PPNU) et les Emballages Vides de Produits Phytopharmaceutiques (EVPP) présentent des risques pour la santé humaine et le milieu naturel.



Il est strictement interdit de les abandonner, de les brûler à l'air libre ou encore de les enfouir en bout de champ, il en va de même pour les emballages en papier ou en carton. Afin de répondre aux exigences réglementaires d'élimination de ces déchets, des collectes spécifiques sont organisées par les distributeurs en partenariat avec ADIVALOR et la Mission d'Utilisation Agricole des Déchets de la Chambre d'agriculture. Celle-ci est chargée de l'organisation des comités de pilotage entre les partenaires et de la communication auprès des agriculteurs.

Si les filières de recyclage des PPNU et EVPP sont bien connues du monde agricole, de nombreux autres déchets peuvent également être récupérés par les distributeurs :

- les Emballages Vides de Produits d'Hygiène pour l'Élevage Laitier (EVPHEL) issus de l'utilisation des produits de nettoyage et de désinfection du matériel de traite et des produits d'hygiène de la mamelle,
- les Films Agricoles Usagés (FAU) utilisés à des fins de protection des cultures ou d'alimentation du bétail et fabriqués à base de polyéthylène,
- les ficelles et filets balles rondes (FIFU) utilisés pour le conditionnement des fourrages, les ficelles de palissage de la vigne et les ficelles utilisées en horticulture,
- les filets paragrêles (FILPRAU) composés de polyéthylène basse densité qui ont une durée de vie d'environ 10 ans sont également collectés,
- les Equipements de Protection Individuel Usagés (EPIU) peuvent également être collectés en même temps que les PPNU.

ADIVALOR a collecté en 2016 plus de 74 000 tonnes de déchets et 92 % de ceux-ci sont recyclés pour devenir du matériel réutilisable en agriculture ou sur l'espace public. Certaines filières présentent cependant des taux de collecte faibles et il est important de faire progresser ceux-ci en apportant ses déchets chez les distributeurs.

Une plateforme communautaire «www.agriculture-recyclage.com» et une application mobile «Moi je recycle» permettent de suivre l'actualité quotidienne du recyclage agricole et facilitent les partages et les retours d'expériences.

Contact :
Margotte Duthilleul

Réactualisation du site

Les Communautés de Communes et les Communautés d'Agglomération sont devenues des acteurs et partenaires incontournables des politiques. Pour répondre à notre ambition d'être au cœur de l'actualité des structures intercommunales et des pays de l'Aisne, nous avons le plaisir de vous annoncer la prochaine mise en ligne de la nouvelle version du site :

www.pays-aisne.org

Face à l'obsolescence programmée de l'ancienne version du site pays-aisne.org due notamment à la mise en application au 1er janvier 2017 de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation du Territoire de la République) promulguée en date du 7 août 2015, la Chambre d'agriculture, administrateur du site, a décidé de refondre cet outil de veille sur l'intercommunalité. L'objectif principal assigné est maintenu : rendre compte du rôle impor-

tant que l'intercommunalité joue dans le paysage institutionnel de l'Aisne. La Chambre d'agriculture souhaite que ce nouveau pas vers une connaissance exhaustive des structures intercommunales dans le département apporte sa pleine contribution aux besoins de connaissance de chacun.

Contact :
Oriane Czerniak

EVENEMENTS

Le salon des maires

Le grand rendez-vous des collectivités et de leurs partenaires se tiendra le 13 octobre à Chauny. Vous pourrez y découvrir les travaux menés par la Chambre d'agriculture et échanger avec vos conseillers de l'Aisne.

La bioéconomie au cœur des territoires

M. Philippe Vasseur, commissaire spécial à la revitalisation et à la réindustrialisation des Hauts-de-France, sera reçu par une délégation de l'Aisne le 28 juin prochain. Dans ce cadre les Chambres consulaires, la Direction Départementale des Territoires, la Préfecture de l'Aisne et le Pôle IAR travaillent de concert afin de pouvoir présenter les actions et les potentialités du département dans le développement de la bioéconomie.

PROJETS EN COURS

Anticiper l'agriculture de demain et son environnement

Suite à l'arrivée d'une chargée d'études agriculture, alimentation et territoire, des travaux sont engagés avec un groupe d'agriculteurs afin d'identifier les grandes évolutions de l'agriculture départementale. L'objectif est de nous engager dans une démarche proactive.

L'emploi au cœur des territoires avec les SPEL

Impliqué dans ce nouveau dispositif, le Système Public pour l'Emploi Local (SPEL), le Pôle Aménagement Rural assure le lien entre les acteurs privés et publics mobilisés dans ces SPEL et les conseillers des différents métiers qui s'exercent à la Chambre d'agriculture.



Champs d'actions - Spécial Aménagement Rural
Juin 2017

1, rue René Blondelle - 02007 Laon cedex
Tél. 03 23 22 50 50 - Fax. 03 23 22 51 40
www.aisne.chambre-agriculture.fr

Directeur de la publication : Olivier DAUGER
Rédacteur en chef : Airy DARBON

Chargée de communication : Anne-Sophie FIEVEZ
03 23 22 50 66 - anne-sophie.fievez@ma02.org

Conception - Impression :

SETA - MA PROM - 03 23 22 50 28

Credits photos : Agriculteur de l'Aisne, Ccvision,
Anne-Sophie Fievez



PÔLE AMÉNAGEMENT RURAL

Tél. 03 23 22 50 75

par@ma02.org

PRESTATIONS

Réaliser des aménagements hydrauliques et de voirie sur les coteaux viticoles

Les projets peuvent être portés par une collectivité ou par une ASA - Association Syndicale Autorisée par le préfet. L'ASA rassemble l'ensemble des propriétaires du coteau autour d'un projet commun, dans l'objectif de mettre en valeur leurs propriétés. La Chambre d'agriculture accompagne les viticulteurs dans la création d'ASA puis dans l'engagement de ces projets.



Accompagner les collectivités dans leur obligation d'abandon des produits phytosanitaires

La Chambre d'agriculture propose d'accompagner les collectivités sur la mise en place d'un plan de gestion différencié comprenant un ensemble de préconisations pour une gestion sans produits phytosanitaires des espaces publics.

Faire un diagnostic économique de l'agriculture sur votre territoire

Afin de fournir un outil de compréhension des activités agricoles et d'aide à la décision pour établir une stratégie de développement économique de leur territoire, le Pôle Aménagement Rural propose aux collectivités de réaliser un diagnostic adapté au territoire en ciblant les grands enjeux, les points de vigilance et d'opportunités, support indispensable à l'élaboration d'une politique territoriale.

Quel potentiel de développement des circuits de proximité sur votre territoire ?

«Mon territoire a-t-il les ressources suffisantes pour répondre aux besoins alimentaires de la population ?». Dans le cadre du développement des circuits de proximité, la Chambre d'agriculture propose d'évaluer les besoins d'un territoire et de faire le parallèle avec son potentiel de production en termes de surfaces et d'outils de transformation.

BON À SAVOIR

Projets érosion

Sur notre site internet, suivez étape après étape la mise en place des projets de maîtrise des ruissellements et de l'érosion sur l'Aisne. Dans la rubrique Environnement, puis Erosion, vous retrouverez les projets en cours dans notre département avec une présentation de plusieurs d'entre eux. A terme, l'ensemble des dossiers en cours y seront présentés.



Barèmes

Les barèmes d'indemnisation «destruction de récoltes» et «dommages aux sols» sont en cours de mise à jour. Ils seront publiés sur le site internet et pourront être transmis sur demande.

Compensation agricole

Le législateur prévoit, depuis le 31 août 2016, l'application de la doctrine ERC (Eviter, Réduire, Compenser) pour les projets impactant des terres agricoles, tissu économique à part entière.